



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

18.1.1

**Synode**  
**des 4 et 5 novembre 2024 à Berne**

## Fondation suisse de la Réformation : Élection de la présidente du Conseil de fondation pour le mandat 2025 – 2026

### Proposition

Le Synode élit Brigitta Josef Rahn présidente du Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Réformation pour le mandat 2025 – 2026.

Berne, le 14 août 2024  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

## Objet et motivation

Le Conseil de fondation de la Fondation de la Réformation réorganise sa présidence à partir de 2025. Daniel de Roche démissionne du Conseil pour la fin de 2024. Le Synode de l'EERS doit désormais élire tous les membres du Conseil de fondation. Statuts de la Fondation suisse de la Réformation, article 6 :

### *Le Conseil de fondation*

#### *1) Composition*

*Le Conseil de fondation se compose de cinq à sept membres.*

*La durée de mandat est de quatre ans. Les membres du Conseil de fondation sont rééligibles. Des limitations quant au nombre de mandats ainsi que des limites d'âge peuvent être introduites par voie de règlement.*

*Le président ou la présidente du Conseil de fondation ainsi que les membres du Conseil de fondation sont élus par le Synode de l'EERS sur proposition du Conseil de fondation, conformément à l'article 7 ci-après. Le Conseil de fondation et le Conseil de l'EERS s'accordent sur les propositions de nomination après s'être consultés mutuellement. Pour le reste, le Conseil de fondation se constitue lui-même et décide des droits de signature pour la Fondation.*

Des dispositions transitoires prévues à l'art. 6, al. 1, phrase 1 (nombre de membres du Conseil de fondation) précisent que :

*Pendant la période transitoire, les membres du Conseil de fondation ne sont pas remplacés en cas de départ jusqu'à ce que le Conseil de fondation atteigne le nouveau nombre prescrit de sept membres au maximum.*

Le Conseil de fondation est soumis à un vote pour son renouvellement intégral ordinaire à la prochaine législature.

Actuellement, le Conseil de fondation est composé de huit membres, (à partir de 2025, le nombre se réduit à 7) :

*Élection, par l'assemblée plénière de la conférence Solidarité protestante suisse (SPS), de quatre membres du Conseil de la Fondation suisse de la Réformation (mandat d'une durée de quatre ans renouvelable)*

*Durée du mandat : 2023-2026*

*Daniel de Roche, pasteur*

*Daniel Inäbnit*

*Brigitta Josef Rahn, pasteure*

*Peter A. Schneider*

*Élection, par le Synode de l'EERS, de quatre membres du Conseil de la Fondation suisse de la Réformation (mandat renouvelable d'une durée de quatre ans)*

*Durée du mandat : 2023-2026*

*Regine Becker, pasteure*

*Pierre-Philippe Blaser, pasteur*

*Barbara Fankhauser*

*Peter J. Winzeler, docteur en théologie*